

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du Mercredi 15 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre à dix-neuf heures se sont réunis, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : le 9 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice :	34
-------------------------------------	----

Nombre de votants :	34
---------------------	----

Nombre de conseillers présents : ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOULAY Christine, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, ESSAYAN Martine, FAYOT Michel, FERRAND Benoit, GANDON Francis, GARRIGOU Christine, GAUTIER Éric, HACHANI Yohann, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, KALITA Matthieu, MARGERI Marielle, MONTOYA Marc-Antoine, PARENTHOEN Yannick, PECHARD Katia, PICHON Laetitia, RANC Julien, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers excusés avec pouvoir : 6 (CONTREL Nathalie donne pouvoir à JANNIN Pierrick, CUZIN Sandrine donne pouvoir à KALITA Matthieu, DE UFFREDI Sabrina donne pouvoir à SCHUTZ Claire, Du VERGER Laurence donne pouvoir à MARGERI Marielle, GUYON Loïc donne pouvoir à ACQUAVIVA Caroline, JOURDAN Milouda donne pouvoir à BLANCHIN Jacques)

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 0

Le secrétariat a été assuré par : RIO Jean-Baptiste

Objet : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Tennis Club de Tassin pour la période de septembre 2025 à août 2026

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, et notamment son article 10 relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération n°2021-108 du 15 décembre 2021 portant convention d'objectifs et de moyens avec l'association sportive TCT pour l'année 2022 ;

République Française – Département du Rhône
Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Maire – Ville de Tassin

Place Hippolyte Péragut - BP 58 – 69812 TASSIN CEDEX
Tél. 04 72 59 22 11 – Fax. 04 72 59 22 46

Accusé de réception en préfecture 069-216902445-20251024-D2025-73-DE Date de réception préfecture : 24/10/2025 la Demi-Lune – Hôtel de ville

Vu l'avis favorable à la majorité de la Commission Culture, Sport, Jeunesse, Santé, Animation, Vie associative du 30 septembre 2025 ;

Considérant que dans le cadre de sa politique sportive, la Ville entend soutenir l'association TCT qui œuvre pour le développement et la pratique du tennis sur la commune de Tassin La Demi-Lune et qui accueille des jeunes sportifs.

Considérant que l'association bénéficie d'une aide en nature qui dépasse le seuil de 23 000 €, rendant obligatoire une convention d'objectifs et de moyens signée avec la Ville ;

Le Conseil Municipal :

- 1) **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la Ville et l'Association Tennis Club de Tassin pour la période de septembre 2025 à août 2026 jointe en annexe de la présente délibération ;
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint faisant fonctions à signer toute pièce relative à cette affaire ;

Après en avoir délibéré : **A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 15 octobre 2025

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : 24/10/2025
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : 24/10/2025



Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune

Jean-Baptiste RIO
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.